

L'EMPIRE SANS L'EMPIRE...

Bonaparte, qui s'était lui-même surnommé Napoléon 1^{er}, a été l'empereur éphémère d'un empire éphémère.

Napoléon 3, dit «*le Petit*», n'en était pas moins à la tête d'un empire colonial pouvant, à la rigueur, justifier le titre d'empereur dont il s'était, lui aussi, affublé.

Napoléon 4, autrement dit François Mitterrand, ne peut en aucun cas se prévaloir d'un empire. Il règne sur un hexagone qui, par la grâce de l'idéologie régionaliste, se fissure un peu plus chaque fois, et «*l'opération Daguet*» ne peut, tout le monde en conviendra, être comparée aux guerres de l'Empire. Voilà pourquoi Mitterrand-Badinguet doit se contenter du titre de «*président de la 5^{ème} République*», le malheur étant que la 5^{ème} République n'a de république que le nom.

Les institutions de la 5^{ème} République sont incompatibles avec la démocratie: le Parlement n'est plus aujourd'hui qu'une chambre d'enregistrement, les ministres, et le Premier d'entre eux, des domestiques que le maître de l'Élysée peut licencier sans préavis!

La 5^{ème} République, c'est effectivement le régime du «*coup d'État permanent*», c'est l'empire sans l'empire!

Après le 13 mai 1958, certains ont pu espérer que partis et syndicats pourraient jouer un rôle de «*contre-poids*». Il leur faut déchanter. Récemment, Michel Rocard a mis les points sur les «*i*»: les partis politiques (y compris le sien), les syndicats sont désormais inutiles. On serait bien naïf d'imaginer que parce que Michel Rocard et Yannick Simbron (l'immortel inventeur du «*mouvement politico-syndical*») ont été «*virés comme des malpropres*», on pourrait assister à un virage «*à gauche*» de la politique voulue et poursuivie par Mitterrand-Badinguet.

La mafia qui nous gouverne a lié son sort à la survie de la 5^{ème} République. Elle est condamnée à aller jusqu'au bout de sa logique et seule l'action de masse, par exemple le corps médical plus les salariés descendant ensemble dans la rue, pourrait inverser le cours des choses!

En attendant, faute de pouvoir être, dans la nation, des citoyens à part entière, le pouvoir et ses agents de la C.F.D.T. nous proposent une dérisoire «*citoyenneté dans l'entreprise*».

Mais au-delà de la propagande officielle, rebaptisée «*communication*», qu'en est-il exactement de cette prétendue «*démocratie dans l'entreprise*»?

Le mieux est de se référer à un exemple significatif, en l'occurrence la malaventure de nos camarades postiers et télécommunicants.

Le pouvoir, qui vient de mettre à mal le statut de la Poste et des Télécommunications, fait éditer une revue luxueuse intitulée modestement *Message des Postes, des Télécommunications et de l'Espace...* Aucun message de l'au-delà, mais ça viendra!

Quoi qu'il en soit, le numéro d'avril de *Message* accorde une large place à «*la démocratie dans l'entreprise*», ce qui a au moins le mérite de nous éclairer sur sa nature et ses limites.

On vient d'élire des «*représentants du personnel*» aux *Conseils d'administration des PTT* (7 à la Poste et autant aux *Télécoms*). Ces élections ont connu un record de participation grâce «*aux services de com-*

munication du ministère des P.T.E., de la Poste, de France Télécom (qui) n'avaient certes rien négligé pour mobiliser, pour attirer l'attention des agents sur l'enjeu. Plaquettes, réunions d'information, mise à la disposition des syndicats du réseau interactif VIF... Ce réseau interne de vidéotransmission, déjà utilisé lors du débat public, est un magnifique instrument de communication pour les organisations. Il permet à plus de 15.000 agents de dialoguer en direct avec six centres interactifs, le tout retransmis dans plus de cent cinquante centres récepteurs de métropole ou des D.O.M. Enfin la télévision a été mobilisée; avec le petit film préparé conjointement par le Service de l'information et de la communication du ministère et par la direction du service public. Ce film a été diffusé à deux reprises dans le cadre de l'émission "Espace 3 entreprises" sur FR3». Merci patron!

Quoi qu'il en soit, 14 personnes figurant sur des «listes syndicales» ont été, pour cinq ans, élevées à la dignité d'administrateur! Et l'organe du ministère nous apprend que: *«comme tous leurs collègues des deux conseils d'administration, une fois élus, ils voient leur indépendance jalousement protégée: pendant les cinq ans que va durer leur mandat, ils ne pourront pas être destitués. Ni par la hiérarchie, bien sûr, ni même par l'organisation qui les a présentés. De plus, leur présence au conseil d'administration est incompatible avec tout mandat syndical»*. Curieux «représentants du personnel»!

Mais quelle est la nature exacte de ces conseils d'administration?... *Message*, dont on ne saurait trop louer la belle franchise, nous éclaire sur ce point: *«Ce n'est pas par hasard si l'on a comparé le conseil d'administration à un Parlement. La loi du 2 juillet 1990 sur la réforme des PTT stipule que c'est lui qui "définit et conduit la politique générale du groupe, dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement"»*.

Et voilà nos «représentants du personnel» d'administration devenus parlementaires et, à la réflexion, c'est bien normal puisqu'ils auront comme mission d'appliquer *«les orientations fixées par le gouvernement»*. Tel est effectivement le rôle assigné par Bonaparte à son Parlement.

Et toujours à la même source officielle, nous apprenons que ces «parlementaires» d'un nouveau genre n'en auront pas moins des *«pouvoirs étendus»* puisque *«le conseil approuve en effet le niveau et la structure des effectifs. Dans le domaine des rémunérations, il définit la nature des primes et des indemnités liées à l'exploitant, il arrête les différentes composantes de la masse salariale et fixe les conditions d'intéressement du personnel. Il est également consulté sur la convention collective applicable aux contractuels»*.

Effectivement, il s'agit de pouvoirs étendus. Et l'organe de propagande de M. Quilès a bien raison de souligner que *«les sept représentants du personnel jouent donc un rôle qui va bien au-delà de l'action syndicale»*, mais que, bien entendu, *«ils n'y sont pas associés par calcul, par telle ou telle politique de personnel»*. Sait-on jamais? S'il leur prenait la fantaisie de prétendre défendre les intérêts du personnel?

Et voilà clairement expliquée la prétendue «*démocratie dans l'entreprise*» à laquelle on nous permettra de préférer la «*démocratie républicaine*», fondée sur la représentation nationale!

Et voilà pourquoi nous préférons la république à l'empire!

Alexandre HÉBERT.
